



## Colloque « Industries du numérique et de la santé »

Mardi 28 février 2012

**Intervention d'Eric BESSON,**  
Ministre chargé de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique  
auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux d'ouvrir avec vous ce matin le colloque des « industries du numérique et de la santé ». Il prolonge les rencontres « TIC et santé » organisées par la DGCIS depuis 2009 et qui avaient donné lieu à des échanges particulièrement fructueux.

Je voudrais avant tout remercier le groupe AEF et plus particulièrement Sandrine DEGOS, directrice du pôle « santé-autonomie » et l'ancien député Jean-Jacques DENIS, pour leur contribution à l'organisation de cet événement.

Les progrès en médecine ont entraîné une « hyper-spécialisation » et une forme d'isolement des différents acteurs. Je me réjouis que ce colloque rassemble l'ensemble des parties prenantes : industriels, professionnels de santé, financeurs et pouvoirs publics autour du numérique. Le numérique est, je crois, au cœur du futur de la santé.

1/ Les secteurs de la santé, du « bien vivre » et du maintien de l'autonomie sont aujourd'hui confrontés à de nombreux défis.

Le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques, les enjeux de la démographie médicale ou encore la maîtrise des coûts sont des défis qui concernent tous les pays développés. D'ici 2050, la France comptera plus de 22 millions de personnes de plus de 60 ans. C'est un habitant sur trois et cela représente une hausse de 60% par rapport à aujourd'hui.

Adapter notre système de santé pour préserver notre médecine de qualité et continuer à répondre aux attentes de nos concitoyens est donc une nécessité.

2/ Les technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent jouer un rôle déterminant pour relever ces défis :

- les TIC, vous le savez, rendent d'abord le diagnostic médical plus performant et les traitements plus sûrs, avec une meilleure maîtrise des coûts ;
- les TIC font en outre évoluer les pratiques médicales et les modes de prise en charge des patients. Le développement du très haut débit sur l'ensemble du territoire et la dématérialisation des données permettent désormais de rendre accessible au corps médical, à tout instant et en tous lieux, les données médicales des patients. **Le cloud computing répond quant à lui efficacement aux besoins de performance et de stockage conséquents de l'imagerie médicale ;**
- les TIC améliorent également la qualité des soins et réduisent les déplacements pour les consultations médicales ;
- les TIC permettent enfin aux patients de rester plus longtemps à leur domicile, grâce aux solutions de suivi médical à distance ou de domotique. **En renforçant la prévention et le suivi en temps réel, les patients restent plus longtemps autonomes chez eux et bénéficient d'une meilleure qualité de vie.**

Les solutions numériques répondent ainsi à des changements profonds de notre société, où nous devenons acteurs de notre santé au quotidien.

3/ Afin de tirer profit des avantages des TIC pour la santé, le Gouvernement a déjà pris plusieurs

# Colloque « Industries du numérique et de la santé »

## mesures depuis 2007 :

- il a tout d'abord fixé un cadre juridique à la télémédecine. Ce cadre a en particulier précisé les bases pour le remboursement par la Sécurité sociale des consultations à distance ;
- il a de plus créé un centre national de référence, consacré à la prise en charge de la santé à domicile et l'autonomie. Ce centre a permis de rapprocher les acteurs du monde industriel, les fournisseurs de technologies innovantes et ceux du monde médical.

Cette action du Gouvernement a déjà porté ses premiers fruits. J'ai pu en effet le constater il y a quelques minutes, au travers des projets présentés dans le hall du centre de conférence. **Nous disposons ainsi déjà d'une filière industrielle dynamique dans le domaine de la e-santé.** La France est à cet égard un précurseur : **la première opération de télé-chirurgie a ainsi été menée dès 2001 par le professeur Marescaux et son équipe**, depuis New York, sur une patiente située à Strasbourg, grâce à un robot commandé au travers d'une fibre optique.

Cette filière doit être accompagnée dans son rapprochement avec le monde de la santé. **C'est pourquoi l'action du Gouvernement se poursuit à travers deux appels à projets dédiés à la e-santé, financés par les investissements d'avenir.**

Avec le Ministère de la santé et le Commissariat Général à l'Investissement de René Ricol, un premier appel à projets a été lancé en janvier 2011. Il vise à soutenir l'innovation et la recherche industrielle dans le numérique au profit de la santé et de l'autonomie sur le lieu de vie. **Je vous annonce aujourd'hui que 14 projets collaboratifs de R&D ont été sélectionnés parmi 45 projets candidats. Ces projets représentent un montant total de près de 18 millions d'euros. Ils bénéficieront d'un financement de l'État de 10 millions d'euros.** Les aides apportées à chaque projet s'échelonnent de 170.000 à 1,7 million d'euros. **Les trois quart des bénéficiaires sont des PME.**

Par ailleurs, **il nous faut désormais dépasser les expérimentations locales, afin de disposer de solutions pouvant être déployées à l'échelle nationale.** Le Gouvernement a donc lancé un second appel à projets en juillet 2011. Il est doté de 30 millions d'euros. Son objectif est de faire émerger des modèles vertueux qui combinent les impératifs d'intérêt médical et de rentabilité économique autour des offres industrielles de e-santé. Ce deuxième appel à projets permettra de financer des démonstrateurs qui reposent sur un large partenariat avec des professionnels et établissements de santé. **Ses lauréats seront connus dans les toutes prochaines semaines.**

La mobilisation des industries de santé et du numérique est nécessaire pour réussir ce déploiement de masse. Cette mobilisation devra notamment contribuer :

- à mieux structurer la demande, en développant des solutions centrées sur les besoins des utilisateurs ;
- à rendre plus lisibles et plus visibles les solutions existantes, ce qui facilitera leur financement. **Je souhaite à cet égard qu'un label soit mis en place, afin de garantir la qualité et le service rendu par les offres de e-santé ;**
- cette mobilisation devra enfin contribuer à renforcer la formation des professionnels aux nouvelles solutions. L'e-santé est une révolution de fond pour la médecine. De nouveaux métiers apparaissent et les pratiques évoluent. **Le numérique doit donc être partie prenante de la formation des professionnels de santé.**

**En conclusion**, je suis convaincu que le numérique est une formidable opportunité pour moderniser notre système de santé. **Bien sûr, il ne s'agit pas de remplacer l'homme par la technologie, et encore moins de déshumaniser la relation entre le patient et son médecin.** Il s'agit au contraire de simplifier certains actes et de rendre plus performants certains outils de suivi. **Il s'agit également d'améliorer la prise en charge du patient, tout en libérant du temps pour les praticiens.**

La France dispose de nombreux atouts dans le monde de la santé et dans celui du numérique. Elle bénéficie d'un tissu riche de PME innovantes, de compétences académiques reconnues mondialement et d'experts mobilisés sur ces sujets. Je forme le vœu qu'en favorisant les partenariats pluridisciplinaires, nous fassions émerger de cette dynamique une filière industrielle nationale compétitive et ambitieuse.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite un excellent colloque.